

NOV 03 1994

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

2521^e SÉANCE : 27 MARS 1984

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2521)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 18 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16420)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2521^e SÉANCE

Tenue à New York le mardi 27 mars 1984, à 15 h 30.

Président : M. Javier ARIAS STELLA (Pérou).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Haute-Volta, Inde, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République socialiste soviétique d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2521)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 18 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16420).

La séance est ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 18 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16420)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise à la 2520^e séance, j'invite le Ministre des affaires étrangères du Soudan et le Secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil et j'invite les représentants du Bénin, du Nigéria, de l'Oman et du Zaïre à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mubarak (Soudan) et M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) prennent place à la table du Conseil; M. Ogouma (Bénin), M. Garba (Nigéria), M. Ali (Oman) et M. N'Ji-Lamule (Zaïre) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Indonésie et du Tchad des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Alatas (Indonésie) et M. Barma (Tchad) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. M. LOUET (France) : Je voudrais, comme d'autres orateurs l'ont fait avant moi, rendre hommage au grand leader africain qui vient de disparaître. Le président Sékou Touré a marqué profondément l'histoire de l'Afrique, celle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), celle du Mouvement des pays non alignés — on peut dire, plus brièvement, qu'il a marqué l'histoire des 25 dernières années. La délégation française adresse au peuple guinéen, à son gouvernement et à la famille du disparu l'expression de ses condoléances.

4. Monsieur le Président, en cette occasion qui m'est donnée de m'exprimer pour la première fois au cours du mois de mars devant le Conseil réuni en séance publique, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence. Vos éminentes qualités diplomatiques, votre expérience confirmée de la vie internationale nous laissent augurer d'un débat de qualité et nous assurent que nos travaux seront conduits dans le sens de l'intérêt de la communauté internationale.

5. Qu'il me soit permis également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Shah Nawaz, représentant du Pakistan, pour la manière remarquable dont il a conduit nos travaux le mois dernier dans des circonstances particulièrement difficiles et pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour que le Conseil puisse exercer ses responsabilités.

6. Ma délégation a écouté avec la plus grande attention l'intervention qu'a prononcée ce matin devant le Conseil [2520^e séance] M. Mirghani Mubarak, ministre des

affaires étrangères de la République démocratique du Soudan. Elle a notamment pris note avec un vif intérêt des informations qui devraient permettre de faire la lumière sur les circonstances exactes du bombardement d'Omdourman et sur les responsabilités engagées à cette occasion. Nous souhaitons que le Conseil puisse disposer du maximum d'informations complémentaires à ce sujet.

7. La France est pleinement consciente de la gravité des événements survenus au Soudan le vendredi 16 mars. Elle ne peut que condamner cet acte de violence qui risque de porter atteinte à la paix et à la stabilité dans un pays ami, dont la France souhaite qu'il puisse rapidement régler les problèmes auxquels il se trouve confronté, en dehors de toute ingérence extérieure, d'où qu'elle vienne.

8. La France estime que le respect de ce principe fondamental est un élément essentiel dans la recherche d'un apaisement des tensions qui menacent la paix et la sécurité internationales dans cette région du monde. C'est pourquoi elle se félicite que la communauté internationale, représentée par ce conseil, ait décidé de marquer sa préoccupation à l'égard de ces événements. Il est clair pour ma délégation qu'un tel usage de la force, qui ne saurait trouver de justification, ne peut que conduire à une détérioration dangereuse de la situation dans un contexte régional déjà troublé.

9. M. BASSOLÉ (Haute-Volta) : L'Afrique vient de perdre un de ses fils les plus illustres en la personne de feu le président Ahmed Sékou Touré de la République populaire révolutionnaire de Guinée. C'est pourquoi je souhaite saisir cette occasion solennelle de la réunion du Conseil pour présenter au Gouvernement guinéen, au peuple frère de ce pays, ainsi qu'à la famille du grand disparu, les condoléances les plus attristées de ma délégation. L'Afrique se souviendra toujours avec fierté de l'œuvre de cet homme qui, il y a plus de 25 ans, a osé imposer un non catégorique aux menées impérialistes sur le continent. L'histoire gardera de lui le souvenir inoubliable du défenseur inlassable des causes de la libération des peuples opprimés soumis à la domination coloniale et impérialiste.

10. Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, vous féliciter très chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour un mois de mars qui n'aura pas été de tout repos. Les nombreuses sollicitudes dont le Conseil a été l'objet ce mois auront permis à chacun de nous, j'en suis sûr, de mesurer et d'apprécier vos éminentes qualités de diplomate averti et d'homme de contact.

11. Nos félicitations vont également à M. Shah Nawaz, représentant du Pakistan, pour la compétence avec laquelle il a présidé le Conseil le mois dernier.

12. S'agissant de la situation qui vaut au Conseil d'être réuni aujourd'hui, ma délégation a pris connaissance avec le plus grand intérêt de la lettre que le représentant permanent du Soudan vous a adressé le 18 mars, Monsieur le Président [S/16420], et de celle que M. Ali Abdulsalam Treiki, secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne a adressé au Secrétaire général le 19 mars [voir S/16421].

13. Ma délégation tient à affirmer sans équivoque et de la manière la plus ferme qu'elle réproouve l'usage de la force dans les relations internationales. La Charte des Nations Unies nous indique en matière de règlement des différends des voies que chacun de nos Etats doit suivre scrupuleusement.

14. Nous déplorons très sincèrement le bombardement dont la ville d'Omdourman, au Soudan, a été le théâtre le 16 mars ainsi que les pertes en vies humaines qu'il a causées. Outre les informations contradictoires que contiennent les deux lettres traitant de cette attaque aérienne, les mass media ont, à longueur de semaine, maintenu l'attention de la communauté internationale en éveil sur les événements du 16 mars. Il ressort de la quantité d'informations reçues que le doute subsiste quant à la justesse de certaines assertions. Aucune d'elles n'établit de manière formelle la responsabilité de celui que l'on dit être l'agresseur. Ici, on parle d'un bombardier du type Tupolev TU-22 soviétique; là, d'un tout autre type d'avion. Beaucoup trop de questions sont posées qui demeurent sans réponse.

15. C'est dans cette situation pour le moins confuse que le Conseil de sécurité est appelé à apporter sa contribution afin d'éviter que la tension qui existe dans cette région de l'Afrique ne monte pour dégénérer ensuite en un conflit dans lequel viendraient s'immiscer des tiers, notamment certaines grandes puissances. Pour ce faire, il se doit, de l'avis de ma délégation, de s'abstenir de toute décision hâtive et de dénoncer toute intervention étrangère de nature à exacerber les passions.

16. Telle est du reste la conduite que ma délégation a choisi de s'imposer, convaincue que là se trouve la voie la meilleure pour permettre aux Etats frères du Soudan et de la Jamahiriya arabe libyenne de faire abstraction de l'usage de la force dans leurs relations. Elle leur lance en conséquence un appel pour qu'ils n'insistent pas dans le sens d'une prise de décision et que la question à l'étude soit simplement versée au dossier du Conseil.

17. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

18. M. ALI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'adresser mes plus sincères condoléances au Gouvernement, au peuple et à la délégation de la Guinée à l'occasion du décès du président Sékou Touré.

19. Puisque c'est la première fois que je prends la parole au Conseil, je voudrais, au nom de ma délégation, vous exprimer, Monsieur le Président, nos vives félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Ma délégation est profondément convaincue que les travaux du Conseil seront couronnés de succès sous votre sage direction.

20. Je voudrais également exprimer toute mon appréciation à votre prédécesseur, M. Shah Nawaz, le représentant du Pakistan, pour la sagesse et l'expérience dont il a fait preuve lorsqu'il a assumé la présidence du Conseil le mois dernier.

21. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation de participer à la discussion qui a lieu au Conseil au sujet de la plainte portée par un pays arabe frère — le Soudan — à la suite du raid aérien sur la ville d'Omdourman.

22. Ma délégation a écouté avec intérêt l'exposé du Ministre des affaires étrangères du Soudan dans lequel sont relatés les faits concernant l'attaque aérienne contre la ville d'Omdourman et les multiples interventions dont a été et est encore victime le Soudan de la part de certains pays voisins en vue de déstabiliser ce pays pacifique et non aligné.

23. A maintes reprises, dans toutes les instances internationales, l'Oman a affirmé sa foi dans la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales en tant que condition préalable à l'épanouissement de bonnes relations entre Etats, ce qui requiert de la part de tous les Etats Membres le respect des principes de la Charte des Nations Unies, notamment celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat. Le Chapitre VI de la Charte prévoit le règlement pacifique des différends internationaux.

24. Le Soudan a été victime d'un raid aérien prémédité; cela signifie que des pays voisins persistent à vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures du Soudan — un fait qui s'inscrit dans une série d'actes semblables commis par ces pays contre le Soudan dans le passé. Cette agression contre l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un Etat Membre est en contradiction flagrante avec les principes de la Charte et les principes inscrits dans les chartes des organisations régionales. C'est aussi une violation du droit international.

25. Le Sultanat d'Oman partage la préoccupation de la République démocratique du Soudan devant l'ingérence continue dans ses affaires intérieures. Nous estimons que le Conseil doit prendre les mesures nécessaires pour y mettre fin, car la poursuite de cette ingérence mènera à une guerre régionale et encouragera d'autres pays à adopter le même comportement contre leurs voisins.

26. En conclusion, le Sultanat d'Oman condamne énergiquement le raid aérien prémédité contre le Soudan frère et réaffirme son aide et son appui au Soudan dans la protection de son intégrité territoriale et de son indépendance politique.

27. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Bénin, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

28. M. OGOUMA (Bénin) : Qu'il me soit permis au début de cette intervention de m'acquitter d'un triste devoir. En effet, le peuple frère de Guinée pleure aujourd'hui la disparition du responsable suprême de la révolution guinéenne, le président Ahmed Sékou Touré, un grand dirigeant, un grand patriote qui a su toujours incarner les profondes aspirations de son peuple et du tiers monde en général. Le président Sékou Touré fut l'un des pionniers éminents de la lutte des peuples d'Afrique noire pour l'indépendance, la souveraineté et le progrès social. Artisan inlassable de l'édification d'une Guinée populaire révolutionnaire, l'homme du non historique du 28 septembre 1958 fut l'ami intime, le compagnon d'armes du peuple béninois. Nous n'oublierons jamais qu'aux heures difficiles que connut notre peuple en janvier 1977 il fut l'un des premiers à dépêcher à Cotonou un contingent de volontaires guinéens pour se battre à nos côtés. La République populaire du Bénin partage cette douleur et s'y associe. Aussi me permettra-t-on de transmettre au peuple frère de Guinée, au nom du peuple béninois, de son parti, de son conseil exécutif national et de notre grand camarade de lutte, le président Mathieu Kérékou, nos condoléances les plus attristées et notre profonde sympathie. Nous sommes convaincus que cette disparition ne pourra que galvaniser davantage le peuple guinéen dans son combat quotidien pour développement intégral.

29. Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'insigne honneur que vous me faites en m'autorisant à prendre la parole, au nom de la République populaire du Bénin, devant les éminents représentants des Etats membres de cet auguste conseil. Je tiens à vous dire combien la délégation béninoise est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil pour ce mois. Vos talents de grand diplomate et votre riche expérience nous renforcent dans notre conviction que le débat sur la question à l'ordre du jour sera mené avec l'objectivité et l'efficacité qu'elle mérite.

30. Je tiens enfin à saluer votre prédécesseur, M. Shah Nawaz, le représentant du Pakistan, pour la manière fort habile dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

31. Il y a tout juste un peu plus d'un an, certains avaient cru devoir alerter l'opinion internationale et le Conseil sur ce qu'ils avaient appelé un nouvel exemple de menace que fait peser la politique du Gouvernement libyen sur la paix et la sécurité internationales.

32. La Libye, on s'en souvient, était alors accusée d'avoir concentré des avions à ses propres frontières, provoquant ainsi chez certains de ses voisins une peur panique. Il n'en fallait pas plus pour que d'aucuns, retrouvant vite leur réflexe de redresseurs de torts et de gendarmes internationaux, dépêchent dans la région et sur les côtes libyennes des avions radar et un porte-avions.

33. Malgré tout ce déploiement de force, il ne me semble pas qu'une preuve fiable ait été fournie à ce jour pour donner quelque crédibilité aux menaces que la Libye aurait fait peser alors sur son voisin, le Soudan. Ce dont nous nous souvenons, par contre, c'est que ce fut la Libye qui porta devant le Conseil les graves menaces de provocations militaires dont elle était l'objet. Le débat sur cette plainte, on s'en souvient, fut on ne peut plus éloquent.

34. Ainsi donc, n'était-ce la pression de l'opinion internationale, d'aucuns auraient pu se livrer à des actes injustifiés contre la Jamahiriya arabe libyenne sur la base d'une simple présomption de quelque chose qui ne fut même pas conçu dans les intentions et qui *a fortiori* n'a pas connu un début d'exécution.

35. Aujourd'hui, ce n'est pas de présomption qu'on accuse la Libye. Il ne s'agit plus de procès d'intention. Elle est accusée d'être passée aux actes le 16 mars dernier en faisant décoller, dit-on, de la base de Koufra, dans le sud de la Libye, un bombardier de type Tupolev TU-22 qui, après un vol solitaire de plusieurs milliers de kilomètres, aurait bombardé la ville d'Omdourman au Soudan.

36. Ce sont là des accusations graves que le Conseil se doit d'examiner avec tout le sérieux et l'objectivité qui ont toujours caractérisé ses prises de décision. Nous ne doutons pas de la difficulté dans laquelle il se trouve, et nous ne pouvons que comprendre sa circonspection face aux dénégations de l'accusé, d'une part, et au manque de preuves de l'accusateur, d'autre part.

37. Ainsi donc, la Jamahiriya arabe libyenne ne reconnaît pas ce dont certains l'accusent, et les arguments qu'elle a avancés sont de poids. Elle ne s'est pas contentée de réfuter ce que la délégation béninoise continuera jusqu'à preuve du contraire d'appeler les allégations de ses accusateurs. Elle s'est surtout attachée à démontrer pourquoi, depuis

l'avènement de l'actuel régime révolutionnaire libyen, des complots de toutes sortes sont ourdis par l'impérialisme international pour remettre le peuple libyen à genoux et l'empêcher ainsi de se consacrer à son immense tâche de développement et de construction nationale.

38. Dans cette triste affaire qui oppose deux pays frères africains, la République populaire du Bénin n'entend pas prendre parti, si ce n'est celui de l'objectivité et de la justice. En effet, cette objectivité et cette justice veulent que nous nous posions la question de savoir quelle crédibilité l'on peut accorder au camp des accusateurs. Ces accusateurs ne sont-ils pas ceux-là mêmes qui ne cachent pas leurs sentiments antilibyens et qui considèrent la Jamahiriya arabe libyenne comme l'ennemi public numéro un qui s'oppose à leurs desseins invouables sur le continent africain ? Quelle crédibilité peut-on accorder à une accusation qui n'a pas pu apporter les preuves de ce qu'elle avance ? Il ne suffit pas d'affirmer, encore faut-il démontrer et convaincre.

39. A cet égard, force nous est de reconnaître que les accusateurs ont fait preuve de la légèreté la plus coupable. Tout porte à croire qu'il s'agit tout simplement d'une mise en scène machiavélique, d'un complot ourdi par l'impérialisme international et ses agents contre la Jamahiriya arabe libyenne.

40. En effet, à ceux qui n'entendent pas écouter un seul son de cloche, à ceux qui n'entendent pas rester prisonniers d'un parti pris, ne serait-ce que par simple honnêteté, nous recommandons la lecture des articles parus sur cette question dans le *Times* de Londres du 20 mars, dans le *Christian Science Monitor* du 21 mars et dans *Le Monde* du 23 mars. Ces journaux, l'un britannique, l'autre américain et le troisième français, qui sont loin de nourrir des sentiments prolibyens, font cependant de cette affaire une analyse claire et édifiante. Guidés par le souci de ne pas nous ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays, en particulier de pays frères nous nous refusons à en citer les passages les plus édifiants, qui expliquent bien la triste réalité à laquelle sont confrontés aujourd'hui les peuples du tiers monde. Du Nicaragua à la Libye, en passant par le Bénin et par tant d'autres pays, ces peuples, qui entendent demeurer les seuls maîtres de leur destin, sont malheureusement victimes quotidiennement de menées subversives de déstabilisation de la part de l'impérialisme international, qui les empêche ainsi de s'engager fermement dans l'édification de la société de leur choix.

41. On comprend dès lors que l'impérialisme international ait suscité une coalition pour mener contre la Jamahiriya arabe libyenne une campagne de diffamation et de discrédit, croyant se donner ainsi un alibi aux yeux de la communauté internationale pour attenter à sa sécurité. On comprend donc que cette affaire qui, apparemment, oppose deux Etats frères africains, n'ait été soumise au

préalable à l'arbitrage ni de l'organisation panafricaine, l'OUA, ni de la Ligue des Etats arabes-organismes dont sont membres le Soudan et la Libye — conformément aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'Article 52 de la Charte des Nations Unies. Cet article, en son paragraphe 2, stipule en effet que les Etats Membres

“qui concluent ces accords ou constituent ces organismes doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de sécurité”.

42. Ainsi donc, la Jamahiriya arabe libyenne vient, en un peu plus d'un an, d'être injustement l'objet de deux accusations non fondées. Au-delà du préjudice ainsi causé à ce pays, c'est le respect que l'on doit à cet auguste conseil qui est en cause. Il faudrait que cessent ces manigances qui détournent le Conseil de sa noble tâche.

43. Le Conseil devrait faire comprendre à ceux qui s'obstinent à rechercher des boucs émissaires pour leurs problèmes que la solution de ces problèmes ne peut provenir de l'extérieur mais plutôt de la prise en considération des intérêts supérieurs de leurs peuples. Le Conseil devra enfin rappeler aux vrais fauteurs de guerre dans la région et dans le reste du monde les principes immuables sur lesquels est fondée notre organisation, qui sont ceux de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales.

44. Prêts pour la révolution; la lutte continue.

45. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je commencerai en vous félicitant à l'occasion de votre accession à la présidence et en exprimant la confiance que mon pays et son gouvernement ont en votre jugement, votre compétence et le sens de la justice qui, j'en suis sûre, vous guideront à la tête des affaires du Conseil, ainsi que notre satisfaction devant l'efficacité et l'impartialité dont vous avez déjà fait preuve ce mois-ci en dirigeant les affaires du Conseil.

46. Je crois avoir déjà exprimé la grande satisfaction et l'approbation de mon gouvernement devant le style, le talent et l'efficacité avec lesquels votre prédécesseur, le représentant du Pakistan, a assumé la présidence du Conseil le mois dernier.

47. Comme d'autres orateurs l'ont fait aujourd'hui, je voudrais également dire la profonde douleur de mon gouvernement et la mienne propre du fait de la mort prématurée et inattendue du président Sékou Touré de Guinée et adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de ce pays. La façon dont le président Sékou

Touré s'est distingué en tant que dirigeant africain, dirigeant dans la lutte pour l'indépendance et édificateur de nation éminent est bien connue. Nous partageons cette évaluation universelle de ses immenses talents. Nous sommes certains que le monde est appauvri par sa disparition.

48. Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner un triste événement de plus dans l'histoire contemporaine de l'Afrique. Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner un nouvel épisode de l'escalade de la guerre du colonel Kadhafi contre le monde: l'attaque non provoquée contre le Soudan le 16 mars. Malgré le tissu de mensonges présenté au Conseil ce matin, les faits qui entourent cette attaque sinistre sont clairs. Il en existe des preuves abondantes.

49. Le 15 mars, deux bombardiers libyens TU-22 ont quitté leur base d'Umm Aitiqah, à Tripoli, pour se rendre à Koufra. Le 16 mars, l'un de ces deux TU-22 a effectué une attaque non provoquée contre la deuxième ville soudanaise d'Omdourman, située dans le rayon d'action des TU-22 libyens. Ce bombardement, qui s'est effectué à très basse altitude, a été suivi par plusieurs observateurs qualifiés. La station de radiodiffusion a été endommagée et cinq personnes ont été tuées. Les bombes utilisées étaient un modèle d'exportation de la bombe soviétique de 500 kilogrammes à haute teneur explosive, la bombe M-62, avec détonateur AVU qui explose à l'impact. Le bombardier TU-22 est revenu en Libye en survolant le nord-ouest du Soudan. Le jour suivant, les deux TU-22, qui avaient été envoyés à Koufra, étaient revenus à leur base d'Umm Aitiqah.

50. Le TU-22 est un avion bien particulier. Il ne ressemble à aucun autre avion qui se trouve dans la région. La Libye est le seul pays de la région qui possède les bombardiers TU-22, de fabrication soviétique. Il n'y a aucun moyen de maquiller un autre avion pour le faire passer pour un TU-22. Son rayon d'action est tout à fait approprié pour effectuer le voyage de Koufra à Omdourman. Il a été observé de près tant pendant son parcours que pendant le bombardement. Il a été photographié.

51. Les faits sont clairs en dépit de certains efforts internationaux pour les obscurcir. La vérité n'est pas une question de volonté politique, et la réalité ne saurait dissimuler la volonté de confondre, d'humilier, de détruire. Les Libyens ont montré, ces 10 dernières années, qu'ils étaient passés maîtres dans la violence. Aujourd'hui, ils montrent qu'ils sont de bons apprentis dans le domaine de la dissimulation. Leur dirigeant parle franchement de son engagement et de ses plans. Son représentant, aujourd'hui, a sacrifié la franchise à la dissimulation stratégique. En entendant le représentant libyen ce matin, quelqu'un d'innocent aurait pu penser que le Soudan menace ses voisins et conspire contre eux. N'ayant pas fait mouche avec ses

bombes, le représentant libyen a eu recours au mensonge, faisant honte à son voisin de sa pauvreté, se vantant des revenus pétroliers de la Libye comme s'ils reflétaient une vertu nationale. C'est la première fois au cours de mes années au Conseil que j'entends reprocher sa pauvreté à un pays du tiers monde.

52. Les efforts faits pour semer le doute à propos de l'identité, de l'origine et de la propriété de l'avion sont un exemple de plus de la pratique qui consiste à envelopper l'agression de mensonges conçus pour obscurcir le rôle de l'agresseur et priver la victime de la sympathie et de la compensation qu'elle mérite. C'est devenu une stratégie habituelle : attaque violente, négation de toute complicité, suggestion que la violence est d'origine purement interne, attaque perverse contre quiconque essaie de venir en aide à la victime, armement soviétique, aéronefs libyens, mort de civils, désinformation et intimidation.

53. Ce qui s'est passé est clair, et l'on peut aussi comprendre pourquoi. Le colonel Kadhafi nie le bombardement d'Omdourman, mais il admet ouvertement et franchement ses plans. La bataille est maintenant ouverte et non plus clandestine entre lui et ses ennemis, a-t-il déclaré au monde le 2 mars, jour anniversaire de son règne. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion est fascinant et mérite notre attention. Dans ce discours, le colonel Kadhafi se vante, se glorifie, se félicite, et menace. Il se donne toute satisfaction en parlant au nom de ceux qui ont œuvré à la désagrégation de l'indépendance du Liban et de son gouvernement légitime en déclarant : "Nous avons travaillé pendant des mois, jour et nuit, nous, les Syriens, les Palestiniens et les Libanais... pour parvenir à cette victoire." Voilà démolie la théorie selon laquelle la dissension serait purement libanaise ! Il déclare que si les choses ne vont pas comme ils le souhaitent "la lutte se poursuivra avec des fusils, des mitrailleuses, des bombes... jusqu'au dernier homme et à la dernière femme". Autant dire qu'il n'est pas question d'un règlement politique plutôt que militaire au Liban. Il jubile en ces termes : "une grande victoire" a été obtenue contre l'Amérique, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. Ecoutez ses paroles :

"La défaite subie par les Américains au Liban n'est pas moins cuisante que celle qu'ils ont subie au Viet Nam, et le coup porté aux forces françaises au Liban n'est pas moins grave que le coup historique qui leur avait été porté à Dien Bien Phu."

Le président Reagan, dit-il, "a eu peur"; il a été "obligé de reconnaître qu'il avait été battu" et "il s'est enfui comme un rat".

54. Le colonel Kadhafi a invoqué le nationalisme arabe pour justifier ses attaques contre des nations arabes. Il a fait part dans des termes tout à fait clairs de ses intentions à l'égard du Soudan. Il a dit en effet :

"Nous disons aux agents du Soudan que nous sommes les alliés de la révolution populaire du Soudan du sud pour libérer le Soudan pouce par pouce, tout comme le Liban a été libéré. Les Etats-Unis ne peuvent pas sauver cet être méprisable qui se cache à Khartoum, et ce parce que nous — les forces révolutionnaires libyennes et les forces révolutionnaires éthiopiennes — avons décidé dans notre patrie arabe de nous allier à la révolution du Soudan du sud pour libérer le Soudan pouce par pouce.

"Le moral des masses populaires s'est trouvé renforcé du fait de la défaite américaine au Liban, infligée par la résistance populaire libanaise, l'attitude ferme de la Syrie et l'alliance révolutionnaire irano-libyenne avec la révolution libanaise.

"Les peuples iront de l'avant et se battront dans la guerre de libération populaire du Soudan; demain ils se battront en Egypte et dans toute région du monde que l'Amérique cherche à dominer au profit des intérêts du peuple américain."

55. Le colonel Kadhafi menace de mener la guerre "sur une centaine de fronts dans le monde entier" et dit : "Nous devons intensifier la guerre de libération populaire en Amérique latine et en Amérique centrale de manière à forcer l'Amérique à livrer combat là-bas" et aussi au Liban, au Soudan, en Somalie, au Tchad et en Afrique australe. Il se fait le chantre de la violence dans les termes suivants : "Que les masses se mettent en marche pour donner une impulsion à la révolution et renforcer la notion selon laquelle le peuple est le maître et c'est lui qui commande... Prenons tous les armes... Prenons la bêche dans une main et le fusil dans l'autre." Les femmes n'échapperont pas à la formation militaire, et tous ceux qui s'y opposent sont "des agents de l'impérialisme..., qu'ils le sachent ou non".

56. Certes, nous vivons une époque de violence, mais nous n'avons pas l'habitude d'entendre des affirmations aussi hardies concernant l'intention de recourir à la violence à l'échelle mondiale pour réaliser des objectifs politiques. La pratique de la terreur et de la violence est plus familière à notre époque que la tenue de propos aussi francs. Mais, dans le cas du colonel Kadhafi, de telles déclarations ne sont pas nouvelles. Comme nous l'avons fait remarquer il y a trois ans, il ne mâche pas ses mots. Le 2 mars 1981, il a dit :

"Le peuple libyen a le devoir de liquider constamment ses adversaires. La liquidation physique et définitive des adversaires de l'autorité populaire doit se poursuivre dans le pays et à l'étranger, partout."

57. La déclaration faite à Tripoli en août 1981 concernant "la liquidation physique" de personnes hostiles, "en com-

mençant par Ronald Reagan," défie toute réponse et tout commentaire, mais les déclarations prononcées en mars 1984 lui font écho et la précisent. Il ne s'agissait pas de paroles oiseuses; elles faisaient partie d'une nouvelle phase de violence. En dépit de certains succès remportés dans le cadre de sa politique étrangère et en dépit de ses efforts continus pour arriver à des compromis avec quelques Etats arabes modérés, le colonel Kadhafi a, au cours de ces derniers mois, consacré de plus en plus d'énergie à des actes de terrorisme et de subversion contre ses ennemis dans la région et à l'extérieur de la région. Son recours flagrant à la terreur a été observé, le 10 mars, dans deux régions très éloignées l'une de l'autre — en Grande-Bretagne et au Tchad; cela a été suivi par le bombardement de la station de radiodiffusion et de télévision d'Omdourman le 16 mars. Vingt-six personnes ont été blessées lors de l'explosion et du désamorçage de plusieurs bombes à Londres et à Manchester les 10 et 12 mars. Le 10 mars, deux bombes qui avaient été placées dans la soute d'un aéronef français transportant des passagers sur l'itinéraire Brazzaville-Bangui-N'Djamena-Paris ont détruit l'avion au sol lors de son escale à N'Djamena. Vingt-cinq personnes ont été blessées.

58. Dans sa recherche d'un pouvoir et d'une influence accrus, le colonel Kadhafi a eu constamment recours à des tactiques d'assassinat et de violence, montrant ainsi qu'il ne se sentait absolument pas lié par le droit international ni par les normes acceptées de conduite internationale. Il a cherché à faire assassiner des dirigeants modérés et des exilés libyens; pour ce faire, il a payé des terroristes connus et a organisé des cours de formation terroriste qui sont donnés en permanence en Libye. Ces pratiques ont cours depuis longtemps déjà.

59. Cependant, les appels à la haine ont des limites. Après 10 années au pouvoir, le colonel Kadhafi n'a pas encore réussi à obtenir l'appui populaire qu'il invoque constamment. En 1977, il a créé des "comités révolutionnaires", groupes chargés de susciter la ferveur révolutionnaire nécessaire dans les "comités populaires" existants et dans les forces armées, mais ils n'ont jamais été particulièrement actifs. En 1980, le colonel Kadhafi a cherché à s'en servir pour orchestrer des purges massives et pour réunir des preuves de corruption qui ont entraîné des milliers d'arrestations; des hommes d'affaires influents, des fonctionnaires gouvernementaux de rang élevé et des conseillers militaires de haut niveau ont ainsi été arrêtés. Tous ceux qui ont été arrêtés ont été traduits devant des tribunaux spéciaux, composés de membres du comité révolutionnaire, et ont été condamnés. Certains, après s'être soumis à des "confessions" télévisées spectaculaires, ont été remis en liberté; d'autres ont disparu.

60. Dans le même temps, le régime a entrepris de lancer une campagne d'intimidation des dissidents à l'étranger. Des équipes de tueurs libyens se sont embarquées dans le

meurtre en série d'exilés libyens dans un vaste effort pour imposer leurs vues à tout prix. Onze personnes ont été tuées : quatre à Rome, deux à Londres, une à Bonn, une à Beyrouth, une à Athènes, une à Milan et une à Manchester. Plusieurs autres ont été blessées, y compris un étudiant aux Etats-Unis et deux enfants en Angleterre. En octobre 1982, le colonel Kadhafi a une fois de plus lancé un avertissement public aux exilés libyens : qu'ils se repentent et rentrent en Libye ou qu'ils s'attendent à une nouvelle campagne d'assassinat.

61. Presque tous les régimes africains et arabes modérés sont la cible d'actes de subversion appuyés par la Libye. Incapable de convaincre les autres Etats de s'engager dans une "révolution islamique" sous la bannière de Kadhafi, incapable de se servir de son armée pour forcer des Etats plus forts à se soumettre à sa volonté, Kadhafi a armé, financé et entraîné toutes sortes de groupes de dissidents pour parvenir à ses fins. La subversion est devenue le principal instrument grâce auquel il espère réaliser ses ambitions.

62. Les activités subversives libyennes s'étendent bien au-delà des Etats voisins. La Libye est potentiellement un bailleur de fonds et d'armes en même temps qu'un asile pour pratiquement tout groupe qui se dit anti-israélien ou anti-américain. Elle s'intéresse plus particulièrement au Moyen-Orient et à l'Afrique, mais elle est également active en Europe et en Extrême-Orient. Dernièrement, elle a apporté son aide aux régimes anti-américains et à des groupes subversifs en Amérique latine. Dans certains cas, les activités libyennes prennent la forme d'une assistance apportée à des particuliers ou à de petits groupes de dissidents. En diverses occasions, cela s'est traduit par une aide substantielle, sous forme de fonds importants ou encore de livraisons de matériel militaire. Bien souvent aussi, des groupes subversifs reçoivent un entraînement militaire en Libye, où des milliers de dissidents sont formés soit dans des camps spécialement créés à cet effet soit dans les bases libyennes. La plupart des dissidents viennent de pays voisins de la Libye, mais il y en a aussi qui viennent de plus loin. Les programmes de formation font beaucoup appel à des instructeurs étrangers, notamment des Soviétiques, des Palestiniens, des Cubains, des Allemands de l'Est, des Tunisiens, des Egyptiens et des ressortissants d'autres pays qui participent à la formation des dissidents venus de leur propre pays ou région. La subversion reste le principal moyen pour le colonel Kadhafi d'élargir son domaine et d'étendre son influence en Afrique, bien qu'il ait aussi de plus en plus tendance à recourir à l'intervention armée. Le Soudan était une victime désignée de longue date.

63. Outre le Soudan et le Tchad, qui sont les plus immédiates victimes de l'agression de la Libye, l'Egypte, l'Algérie, le Niger, la Tunisie, le Maroc, Maurice, la Somalie, le Togo, la République centrafricaine, le Libéria,

la Haute-Volta et toutes les autres nations indépendantes d'Afrique ont, à un moment ou à un autre, inspiré la convoitise de ce dirigeant ambitieux. Chacun de ces pays a été, à un moment ou à un autre, une cible. Le colonel Kadhafi ressent comme un affront personnel l'indépendance de ses voisins.

64. L'historique de subversion, de meurtre et de terreur de la Libye est bien connu. Il est accablant. Il constitue un défi à la civilisation. Le dossier libyen nous fournit un exemple intéressant de la différence qu'il y a entre l'idéologie et la mise à exécution. Le credo du colonel Kadhafi quant à l'unité islamique masque une ambition démesurée d'étendre son territoire et son propre pouvoir.

65. En organisant, en favorisant, en encourageant et en perpétuant la violence et la terreur contre des passagers de lignes aériennes, des diplomates, de simples passants, des chefs d'Etat et des peuples voisins, en recourant elle-même à la violence, la Libye s'efforce de faire disparaître la distinction qu'il y a entre la guerre et la paix, entre le civil et le combattant, entre la politique et le crime.

66. Le monde devrait prendre bonne note des paroles et des actes du Gouvernement libyen. Ils sont autant de menaces à la paix, à l'indépendance et à l'autonomie auxquelles tant de pays doivent faire face, menaces à la paix et à la sécurité qui pèsent sur nous tous. Dans l'intervalle, il faut appuyer les efforts que fait le Soudan afin d'obtenir la protection du Conseil contre l'agression, protection à laquelle il a droit aux termes de la Charte des Nations Unies.

67. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

68. M. GARBA (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant d'en venir à ma déclaration proprement dite, permettez-moi de rendre hommage à un fils illustre de l'Afrique, le président Sékou Touré de la Guinée, qui vient de décéder. Le président Sékou Touré laissera le souvenir d'un grand homme d'Etat africain qui a joué un rôle dynamique dans la formation de l'OUA et qui n'a jamais cessé de lutter pour la libération de l'Afrique — de l'Afrique australe en particulier. Au nom de ma délégation, j'aimerais, par le biais de la délégation guinéenne, exprimer mes plus sincères condoléances au peuple de Guinée et à la famille du président Sékou Touré, dont la mort est une grande perte.

69. Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois devant le Conseil, j'aimerais vous féliciter pour votre accession à la présidence. Ma délégation est persuadée que votre riche expérience, votre

compétence et votre habileté diplomatique vous permettront de traiter au mieux les affaires du Conseil.

70. Je souhaite par ailleurs féliciter votre prédécesseur, le représentant du Pakistan, qui a dirigé de façon magistrale les débats du Conseil le mois dernier.

71. La question dont est saisi le Conseil est un sujet de vive préoccupation pour mon pays puisqu'elle concerne des différends opposant le Soudan et la Libye, deux pays frères avec lesquels le Nigéria entretient des relations chaleureuses et cordiales. Le Nigéria, qui s'est fait le champion de l'unité africaine, ne saurait rester indifférent à des événements qui se produisent en quelque partie que ce soit de notre grand continent et qui sont susceptibles de provoquer de nouvelles tensions dans la région ou pourraient avoir des répercussions pour la paix et la sécurité internationales. C'est dire qu'à notre sens il importe d'examiner ces événements de toute urgence, de manière juste et équilibrée, avant qu'ils ne prennent une tournure dangereuse pour la région.

72. C'est dans cette perspective que le Nigéria lance un appel tant au Soudan qu'à la Libye pour qu'ils recherchent des solutions à leurs différends immédiats, et qu'ils le fassent en respectant les principes établis et reconnus qui gouvernent les relations internationales, de même que la Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Nous voudrions en particulier demander instamment à la Libye et au Soudan de se prévaloir des mécanismes existant au sein de l'OUA pour le règlement des différends intra-africains.

73. Mon pays souhaite lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle n'exacerbe pas la tension entre la Libye et le Soudan en exploitant et en amplifiant encore les divergences qui l'ont provoquée. Nous demandons donc instamment à tous les Etats Membres de hâter l'instauration d'un climat de compréhension et d'un dialogue entre la Libye et le Soudan.

74. Pour terminer, je voudrais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, dire à nos frères du Soudan et de la Libye que le Nigéria est prêt à leur accorder toute assistance dans la recherche d'une solution pacifique à l'actuel malentendu qui les oppose.

75. M. van der STOEL (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, qu'il me soit permis, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, d'adresser au peuple et au Gouvernement guinéens les condoléances de mon pays à l'occasion de la mort du président Ahmed Sékou Touré.

76. Avant de continuer, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et dire combien nous sommes

heureux de voir le représentant d'un pays avec lequel les Pays-Bas entretiennent d'excellentes relations dans de si nombreux domaines présider aujourd'hui notre débat. Pendant la brève période où vous avez siégé au Conseil, tous les autres membres ont déjà eu amplement l'occasion d'apprécier vos grandes qualités de diplomate, de collègue et d'ami.

77. Je voudrais également dire combien nous avons apprécié la manière exemplaire dont — comme nous nous y attendions d'ailleurs — votre prédécesseur, le représentant du Pakistan, a exercé ses fonctions en février.

78. Le Conseil est saisi d'une plainte du Soudan relative au bombardement de la ville d'Omdourman le 16 mars dernier. D'après les renseignements fournis par le Soudan [S/16419 et S/16420], ce tragique incident a fait cinq morts parmi la population de la ville, ainsi que de nombreux blessés; l'avion employé pour cette attaque a été identifié comme étant un bombardier libyen Tupolev TU-22, qui aurait décollé d'un aérodrome situé près de Koufra, en Libye méridionale.

79. Dans une lettre en date du 19 mars [voir S/16421], le Ministre libyen des affaires étrangères a nié énergiquement toute participation de son pays au raid aérien sur Omdourman. Cette information a été répétée dans les déclarations que les Ministres des affaires étrangères du Soudan et de la Libye ont faites au cours du débat [2520^e séance], déclarations que nous avons écoutées attentivement.

80. Les Pays-Bas condamnent fermement le bombardement d'Omdourman et déplorent vivement les morts et la destruction de biens que le raid a causés. De nombreuses indications donnent à penser que le raid aérien a été, en fait, effectué par un Tupolev TU-22, comme nous en avons informés le Soudan. En outre, nous savons que, parmi les pays qui disposent de Tupolev TU-22, seule la Libye a des aérodromes situés à distance de frappe d'Omdourman. A ce propos, ma délégation souhaite déclarer sans équivoque que les Pays-Bas estiment que toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures du Soudan est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et tout à fait inacceptable. L'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan doivent être scrupuleusement respectées.

81. Répondant à la plainte soudanaise, le représentant de la Libye, dans ses lettres des 20 et 22 mars [S/16425 et S/16431], a affirmé que la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'envoyer des avions et des armes dans un pays voisin de la Libye constituait une violation de la Charte et représentait une menace à la paix et à la sécurité internationales. A notre avis, cette plainte ne semble pas justifiée. Des déclarations faites par les porte-parole des parties intéressées ont bien précisé que les mesures mentionnées dans les lettres du représentant de la Libye visent

uniquement à permettre au Soudan — qui n'a pas de défense aérienne adéquate — d'empêcher toute répétition du grave incident qui s'est produit le 16 mars. Comme la Charte mentionne précisément le droit de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Etat Membre est l'objet d'une agression armée — comme ce fut le cas le 16 mars — jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales, nous croyons que les craintes exprimées par le représentant de la Libye sont sans fondement.

82. Indépendamment de la nature du différend politique qui oppose deux pays, ils sont tenus par la Charte et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe] de s'abstenir de toute menace ou d'emploi de la force et de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Ces principes n'ont rien perdu de leur validité, même s'ils sont évoqués si souvent. A notre avis, le Conseil se doit de donner un sens à ces principes en insistant auprès des parties intéressées pour qu'elles cessent immédiatement toutes formes d'ingérence extérieure.

83. Dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales, toutes les parties devraient éviter soigneusement d'attiser les flammes du conflit avec des déclarations incendiaires et s'efforcer de régler leurs différends dans un esprit de bon voisinage et de respect mutuel. Nous espérons sincèrement que le Conseil pourra, à cette fin, apporter une contribution importante au cours du présent débat.

84. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique exprime ses sincères condoléances à l'occasion du décès du Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée, M. Sékou Touré, qui était connu du monde entier en tant que combattant militant et conséquent avec lui-même pour l'élimination définitive des vestiges du colonialisme sur le continent africain, pour l'unité et la solidarité des pays d'Afrique, et en tant que l'un des fondateurs du mouvement des pays non alignés.

85. La délégation soviétique voudrait s'associer aux paroles de bienvenue qui ont été adressées, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous adresse ses meilleurs vœux de succès pour les dernières journées du mois de mars. Nous exprimons également notre reconnaissance au représentant du Pakistan, M. Shah Nawaz, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

86. La délégation soviétique a écouté attentivement les déclarations faites au Conseil, y compris celles des Ministres des affaires étrangères du Soudan et de la Jamaïque.

hiriya arabe libyenne. Le déroulement des débats et les déclarations faites par plusieurs délégations, y compris les arguments très convaincants présentés par M. Ali Treiki, ont confirmé dans une large mesure les doutes que nous avons quant à l'opportunité du présent débat du Conseil. Ces doutes ont été renforcés par diverses communications qui nous parviennent de la presse occidentale et qui brosent un tableau très différent des événements. Cela met en doute la version des événements qui nous a été présentée par le pays qui a pris l'initiative de porter la question devant le Conseil.

87. Il semble que si la situation était abordée objectivement et si les deux parties faisaient preuve de bonne volonté et d'une approche constructive, l'on pourrait trouver une solution mutuellement acceptable au différend qui oppose les deux pays voisins. Toutefois, les événements récents ont confirmé autre chose. Ils ont été immédiatement exploités par ceux qui cherchent obstinément à renforcer leur présence militaire et leur pouvoir politique dans cette partie du monde pour s'ingérer dans les affaires d'Etats souverains.

88. Le fait essentiel, c'est que les forces de l'impérialisme exploitent tout prétexte, imaginé ou provoqué, pour montrer leur force militaire et imposer leur volonté aux jeunes Etats non alignés. Sans aucune hésitation, et comme pour confirmer une opération planifiée et coordonnée d'avance, Washington a déclaré qu'il avait envoyé des avions de renseignement AWACS et autres dans la région. S'engageant sur la voie de nouveaux préparatifs militaires, il a immédiatement envoyé de grandes quantités d'armements aux pays de la région. Ce n'est un secret pour personne que la mission des avions américains est d'espionner la Libye.

89. Tous ces actes sont accompagnés de menaces directes à l'encontre d'un Etat Membre souverain et d'une fustigation verbale cassante, comme on a pu le voir dans la déclaration faite aujourd'hui par la représentante des Etats-Unis. On a l'impression que certains sont mus par un certain réflexe conditionné : dès que le mot "Libye" est prononcé, ils commencent à montrer les dents et perdent tout contrôle. Mais nous aurons l'occasion de parler de cela dans le détail lorsque le Conseil examinera la question soulevée par la Libye [S/16431].

90. L'Union soviétique voudrait que les pays arabes frères règlent d'abord et avant tout leurs différends et conflits dans le cadre des organisations régionales et sans aucune intervention impérialiste de l'extérieur. Nous espérons sincèrement qu'à l'avenir les événements se dérouleront précisément de cette façon.

91. Sir John THOMSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais me joindre aux autres membres du Conseil pour exprimer, au nom de mon gou-

vernement, notre profonde sympathie au peuple guinéen à l'occasion du décès de son président, M. Ahmed Sékou Touré. Les relations amicales que le Royaume-Uni entretient avec la Guinée ont été marquées le mois dernier par la visite à Conakry du Ministre d'Etat chargé des affaires africaines, M. Malcolm Rifkin, qui eut le privilège d'avoir une réunion des plus enrichissantes avec feu le président Sékou Touré. A cette époque, le président Sékou Touré espérait accéder aux fonctions éminentes de président de l'OUA et sa perte sera durement ressentie, non seulement par la Guinée mais aussi par toute l'Afrique.

92. Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous féliciter ainsi que votre prédécesseur pour la manière remarquable dont vous avez tous deux dirigé les affaires du Conseil. Je crois que, dans l'alphabet diplomatique, la lettre P pourrait à juste titre signifier "Président", et je note que le Pakistan et le Pérou confirment le degré d'excellence de la tradition de ce P quant à la présidence. Je voudrais dire en particulier que vous avez tous deux fait preuve d'une très grande habileté en matière de négociations et, comme on le sait, c'est quelque chose dont a grandement besoin le Conseil. Nous voudrions donc que cette habileté soit de plus en plus mise en pratique.

93. Le Ministre des affaires étrangères du Soudan, pays avec lequel le Royaume-Uni entretient des relations amicales traditionnelles, a porté devant le Conseil une grave accusation. Il l'a placée dans le contexte d'une longue histoire de relations difficiles entre son gouvernement et celui de la Jamahiriya arabe libyenne. Le Conseil a le devoir d'examiner sérieusement et attentivement sa plainte et la réponse qui y est faite.

94. Le Ministre des affaires étrangères a souligné que la cause immédiate de la démarche du Soudan auprès du Conseil est l'incident qui s'est produit le 16 mars dernier lorsqu'un avion libyen a bombardé la ville soudanaise d'Omdourman. Le bombardement a fait cinq morts et plusieurs blessés ainsi que des dégâts matériels importants.

95. Cet incident est de toute évidence un acte déplorable de violence. Le recours à la violence, non seulement au Soudan mais ailleurs au Moyen-Orient, n'est malheureusement devenu que trop fréquent. Mais il n'y a aucune justification à cela. Mon gouvernement condamne sans hésitation pareille violence. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer nos sincères condoléances aux familles des innocents qui ont été tués ou blessés délibérément.

96. L'existence d'un différend entre le Soudan et la Libye est manifeste. L'applicabilité de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies dans un tel cas est tout aussi manifeste. Tous les Etats Membres sont liés par l'obligation de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Ils sont également tenus de s'abstenir dans leurs relations

internationales de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Outre l'Article 2, nous devons également nous rappeler le Préambule de la Charte. Il vaut la peine de le citer : "Nous, peuples des Nations Unies, [sommes] résolus... à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

97. Comme vous le savez, Monsieur le Président, ma délégation a cherché à encourager un échange de vues entre le Soudan et la Libye par une diplomatie tranquille et par vos bons offices.

98. La violence est l'antithèse de la tolérance et du bon voisinage. Elle détruit la confiance sur laquelle doivent s'édifier toutes les relations de bon voisinage. Elle atteint rarement ses propres fins malveillantes. Comme nous l'avons souvent vu au Moyen-Orient et ailleurs, elle ne fait qu'engendrer plus de violence. Et ce sont les innocents qui souffrent.

99. Dans tout conflit prolongé, les faits finissent par parler d'eux-mêmes. Des doutes planent pendant un certain temps, mais en fin de compte les faits deviennent évidents même pour les plus sceptiques. Les gouvernements sont jugés à juste titre par ce qui est révélé. Leur réputation gagne ou souffre par ce qui est révélé. La valeur de leur parole est reconnue dans la mesure où elle se vérifie. La valeur de leurs engagements est jugée par le degré dans lequel il sont tenus.

100. Les Etats qui pratiquent la subversion, même s'ils apportent un démenti, risquent en fin de compte d'acquiescer une mauvaise réputation. Ils créent même des risques pour leur propre sécurité. Ils endommagent à coup sûr les relations internationales, sapant ainsi la structure des Nations Unies.

101. Mon gouvernement estime que dans ce cas-ci, comme dans tout les autres cas, les Etats Membres ont le devoir de respecter la Charte. Cela vaut pour l'Article 2 comme pour tous les autres articles. Nous continuerons de suivre cette affaire avec une vive attention. Nous espérons que le Conseil en fera autant.

102. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Tout d'abord, je voudrais présenter nos condoléances à l'occasion de la perte irréparable de M. Sékou Touré, président de la République populaire révolutionnaire de Guinée. L'Afrique, le Mouvement des pays non alignés et le tiers monde ont perdu un combattant infatigable pour l'indépendance nationale et contre le colonialisme. Que l'esprit de Sékou Touré nous éclaire en ce moment où nous avons à connaître d'un problème qui met aux prises deux pays africains.

103. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous dire combien nous sommes heureux de vous voir occuper la présidence du Conseil pendant le mois en cours. Votre longue expérience dans le domaine diplomatique et les qualités et l'intelligence dont vous avez fait preuve lorsque vous dirigiez la politique étrangère du pays frère que vous représentez ici sont des vertus dont le Conseil et la communauté internationale commencent à tirer profit et sont la garantie de la bonne conduite de nos travaux.

104. Nos remerciements s'adressent également à M. Shah Nawaz, représentant du Pakistan pour la façon exemplaire dont il a dirigé les difficiles travaux que le Conseil a accomplis au cours du mois où il a assumé la présidence.

105. Alors que nous examinons la question dont le Conseil est actuellement saisi, nous ne pouvons oublier les problèmes difficiles et intraitables qui se posent dans le continent africain, continent où le problème de la Namibie n'est pas encore réglée, où persiste la politique d'agression et d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, où les séquelles coloniales de conflits tribaux et religieux demeurent et où la tension résultant d'une grave crise internationale menace les économies fragiles du tiers monde. Cette crise économique grave, qui n'a fait qu'accroître la tension sociale et dont nous connaissons tous l'origine, s'accompagne d'une présence militaire toujours plus active et perturbatrice de l'impérialisme américain, qui a voulu s'ériger en juge et en dirigeant du destin de l'humanité.

106. Je n'entends pas faire une analyse détaillée des allégations du Soudan. Le Soudan est un pays frère, membre du mouvement des pays non alignés et Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est un petit pays pauvre comme le nôtre, dont le droit de faire appel à cette instance est indiscutable. En outre, notre responsabilité en tant que membres du Conseil est d'essayer d'encourager le règlement pacifique des conflits et des différends internationaux et non de les compliquer encore davantage. Voilà pourquoi les paroles prononcées par M. Ali Treiki, secrétaire du Comité du peuple du Bureau populaire de liaison pour les affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne sont encourageantes. Il nous a dit ce matin [2520^e séance], entre autres, que son pays n'a rien à l'encontre du Soudan et qu'il était pleinement disposé à discuter le problème par des voies pacifiques et diplomatiques. Le Nicaragua, qui entretient d'excellentes relations avec la Jamahiriya arabe libyenne, a confiance en la sagesse et la maturité des dirigeants de la révolution libyenne et a foi en leurs affirmations. Si à ces affirmations l'on ajoute l'expérience et la sagesse dont dispose le continent africain, nous avons toutes raisons de ne pas nous décourager.

107. La presse américaine a récemment fait état de l'examen par le Congrès d'une demande d'assistance représentant 114 millions de dollars présentée par le Gouvernement des Etats-Unis pour poursuivre sa politique de destruction et de mort en Amérique centrale. Sur cette somme, 21 millions de dollars seraient consacrés à la poursuite de la sale guerre non déclarée que mènent les Etats-Unis contre mon pays par le truchement de mercenaires engagés par la Central Intelligence Agency des Etats-Unis; les 93 autres millions seraient utilisés pour augmenter l'aide militaire à El Salvador. Ce fut pour mon pays doublement triste et douloureux d'apprendre que ces millions que le Gouvernement des Etats-Unis essaie d'obtenir du Congrès seraient en quelque sorte arrachés de la bouche de millions d'enfants africains affamés auxquels ils étaient destinés à l'origine.

108. Nous espérons que ce simple exemple suffira pour que nos frères africains voient où se trouvent leurs vrais amis et où réside la cause essentielle de leurs problèmes, car nous-mêmes savons de par notre expérience que l'impérialisme n'hésite pas à provoquer des conflits et à semer la discorde entre pays voisins lorsqu'il considère que ses intérêts stratégiques ou de sécurité sont en danger, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient ou en Amérique centrale.

109. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*): L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

110. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Qu'il me soit permis de commencer ma déclaration en disant combien a été profonde la douleur de mon gouvernement et de ma délégation en apprenant la nouvelle de la mort de M. Ahmed Sékou Touré, président de la République populaire révolutionnaire de Guinée. Nous transmettons nos sincères condoléances à la délégation guinéenne et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple guinéens, ainsi qu'à la famille du disparu. La mort du président Sékou Touré est une perte irréparable non seulement pour ses compatriotes et pour le continent africain mais aussi pour le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation de la Conférence islamique, qui le révéraient en tant que l'un de leurs fondateurs et en tant que combattant infatigable pour l'indépendance, la paix et la justice dans le monde.

111. Permettez-moi de commencer, Monsieur le Président, en vous adressant les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Votre expérience et vos talents diplomatiques éprouvés dans diverses instances internationales nous assurent que les débats du Conseil sur la question dont il est saisi seront menés de façon à

être couronnés de succès. Je voudrais également rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Shah Nawaz du Pakistan pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours d'un mois de février chargé et difficile. Qu'il me soit également permis d'exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil pour avoir permis à ma délégation de prendre la parole dans cette instance.

112. La participation de l'Indonésie au débat du Conseil aujourd'hui est due à la préoccupation accrue de mon gouvernement face à la détérioration constante de la sécurité internationale provoquée par une incidence croissante de conflits et de querelles dans de nombreuses régions du monde. Le recours à la force dans le règlement de différends et pour répondre à ce que l'on perçoit comme des menaces prend des proportions plus alarmantes que jamais, malgré toutes les dispositions contraires de la Charte des Nations Unies. De plus en plus, les situations régionales de conflit sont coulées dans le moule de la rivalité Est-Ouest entre les grandes puissances, ce qui complique encore leur règlement à terme et augmente le risque d'une escalade à l'échelle mondiale. La situation qui règne dans la région de l'Afrique septentrionale, qui continue d'être en proie à la discorde et à la dissension entre Etats voisins, illustre bien cette tendance inquiétante. De ce fait, la lutte pour renforcer l'indépendance politique et la souveraineté et pour assurer une croissance économique et sociale véritablement autonome se trouve gravement retardée.

113. Le climat de méfiance réciproque et de récriminations mutuelles ainsi que la tendance accrue à avoir recours aux hostilités armées ont transformé des régions telles que l'Afrique septentrionale en foyer de préoccupation internationale. La situation explosive qui règne dans la région est soulignée par le dernier acte de violence: le bombardement de la ville soudanaise d'Omdourman le 16 mars, qui n'a fait qu'aggraver davantage encore la situation dans la région. Nous déplorons cette attaque et regrettons profondément la mort et les blessures de civils innocents ainsi que la destruction de biens qu'elle a entraînées.

114. Le Gouvernement indonésien considère ce malheureux incident comme un événement extrêmement troublant, car il est en contravention flagrante des dispositions de la Charte relatives au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et à l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force. Ma délégation tient à réitérer son engagement indéfectible à l'égard de ces normes et principes. Ainsi, nos sentiments de sympathie à l'égard du peuple frère et du Gouvernement soudanais sont tout à fait conformes à la position que l'Indonésie a adoptée en d'autres occasions à propos de l'inviolabilité des droits souverains des Etats dans diverses parties du monde. L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan — et, en fait, de tous

les pays de la région — doivent être pleinement respectés. A cette fin, nous lançons un appel à tous les États de la région, de même qu'aux puissances extérieures à cette région, pour qu'ils s'abstiennent de toute action risquant d'exacerber les tensions dans la région.

115. Le monde a été témoin à maintes reprises de l'inutilité inhérente du recours à la force en tant qu'instrument de règlement des différends. En fait, par le passé, des incidents de ce genre ont eu des conséquences désastreuses que personne n'avait prévues ni voulues. Le Conseil est maintenant saisi de cette question. Il est la principale instance de notre organisation, à laquelle tous les États Membres ont accepté de confier la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En remplaçant les hostilités armées par le dialogue, en fournissant aux parties en cause les moyens de communiquer, le Conseil a réussi à maintes reprises dans le passé à limiter les conflits ouvrant ainsi la voie à des solutions plus complètes et pacifiques. Ma délégation en appelle donc au Conseil pour qu'il fasse preuve de la sagesse et de la modération nécessaires pour apaiser la situation et assurer une paix véritable et une sécurité plus grande pour tous les États de la région.

116. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Tchad. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

117. M. BARMA (Tchad) : Un malheur, a-t-on coutume de dire, n'arrive jamais seul. En effet, au moment où nous nous apprêtons, ce matin, à venir nous plaindre de l'assassinat injustifié de paisibles frères soudanais, les mass média nous annonçaient la mort subite de M. Ahmed Sékou Touré, président de la République populaire révolutionnaire de Guinée, l'un des pères fondateurs de l'OUA et du mouvement des pays non alignés. Avec sa disparition, la Guinée et l'Afrique ont perdu un fils prestigieux et un homme d'État de dimensions mondiales. Le Tchad a perdu l'un des défenseurs les plus intransigeants et les plus sûrs de sa souveraineté et de son intégrité territoriales. Je voudrais donc, au nom du peuple tchadien et de mon gouvernement, présenter au peuple frère de Guinée nos condoléances profondément attristées.

118. Monsieur le Président, avant d'aborder la question inscrite à l'ordre du jour, permettez-moi de vous adresser, au nom de ma délégation, mes félicitations chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars. Vos grandes qualités de diplomate avisé et votre vaste expérience des relations internationales sont des garanties sûres pour mener à bien les travaux du Conseil.

119. Je voudrais également exprimer la satisfaction de ma délégation pour la manière fort compétente dont le

Président sortant, le représentant du Pakistan, s'est acquitté de sa présidence pendant le mois écoulé.

120. J'aimerais aussi, puisque c'est la première fois que ma délégation intervient devant le Conseil depuis le début de l'année, adresser mes félicitations sincères aux membres nouvellement élus et leur souhaiter plein succès dans la tâche combien lourde qui les attend. De même, qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à ceux des membres qui, avec courage et efficacité, ont rempli leurs fonctions au sein du Conseil et dont le mandat a pris fin le 31 décembre 1983.

121. Enfin, il m'est un agréable devoir de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Conseil, d'avoir autorisé ma délégation à prendre la parole au cours de ce débat important consacré à la plainte soudanaise contre la Libye.

122. La délégation tchadienne, tient avant tout à saluer respectivement la présence ici de M. Mohamed Mirghani Mubarak, ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Soudan. Le fait qu'il se soit rendu à New York pour soutenir la plainte de son gouvernement devant le Conseil prouve à suffisance la gravité de la situation qui prévaut non seulement dans son pays mais dans toute la région du fait de l'agression caractérisée et non provoquée de la part d'un pays voisin. C'est pourquoi nous avons écouté avec attention la déclaration claire et édifiante que le frère Mobarak a faite ce matin devant le Conseil [2520^e séance].

123. Ma délégation, faut-il l'avouer, n'est nullement surprise par cet acte criminel commis contre la ville paisible d'Oumduurman, située à proximité de la capitale soudanaise. En effet, il y a un an presque jour pour jour, la délégation tchadienne avait dévoilé devant le Conseil, le 22 mars exactement [2419^e séance], les intentions belliqueuses du régime libyen non seulement envers le Tchad, dont, comme chacun le sait, elle occupe une grande partie du territoire, mais aussi à l'égard d'autres pays voisins, voire d'autres pays africains. Elle avait notamment fait savoir que, le 2 mars 1983, à l'occasion de son séjour à N'Djamena pour discuter de la normalisation des relations entre la Libye et le Tchad, la délégation libyenne avait exigé de la nôtre d'accepter de former avec la Libye une alliance stratégique tendant à déstabiliser un certain nombre de régimes des pays voisins qu'elle qualifie de réactionnaires. En d'autres termes, le Tchad devait consentir à servir de tremplin aux actions déstabilisatrices du régime du colonel Kadhafi.

124. Depuis lors, le leader de la révolution libyenne n'a jamais fait mystère de sa volonté et de sa détermination de mettre en œuvre son plan d'expansion et d'hégémonie à l'égard des pays voisins. C'est ainsi que, lors du discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'anniversaire de

la création de la Jamahiriya arabe libyenne, le colonel Kadhafi a clairement indiqué qu'il s'emploierait à libérer le Soudan centimètre par centimètre, puis l'Égypte, par la voie, selon lui, de la "révolution populaire".

125. Un tel langage de la part d'un chef d'Etat dont le pays est pourtant régi par la loi islamique est-il conforme aux règles et à la coutume internationales ? L'islam, dont le dirigeant libyen se fait tant l'apôtre, ne proclame-t-il pas la tolérance ?

126. Le comportement actuel du colonel Kadhafi est le résultat d'une situation qui dure depuis plus d'une décennie. Comme tout un chacun le sait, le dirigeant libyen a lamentablement échoué dans ses tentatives de faire fusionner avec son pays un certain nombre de pays voisins, notamment la Tunisie, l'Égypte, le Tchad et, surtout, le Soudan.

127. Mais les échecs politiques n'ont pas découragé le colonel dans la poursuite de ses efforts en vue de réaliser le rêve expansionniste qui lui est cher, à savoir la création des "Etats-Unis du Sahel". Puisque tous les moyens financiers et politiques utilisés à cette fin se sont révélés inefficaces, le colonel Kadhafi a choisi le langage de la force pour atteindre son but. C'est pourquoi l'objet de la présente réunion du Conseil ne devrait surprendre personne.

128. Le raid aérien effectué le vendredi 16 mars dernier sur la ville d'Omdourman par un bombardier de marque soviétique Tupolev TU-22, faisant cinq morts et causant des dégâts matériels importants, est incontestablement un acte de terrorisme d'Etat dont la Jamahiriya arabe libyenne est coupable.

129. Le fait que La Libye nie, d'ailleurs sans grande conviction, sa responsabilité dans cet acte d'agression n'est qu'une manœuvre de diversion dont elle a seule le secret. La Libye n'a-t-elle pas nié le bombardement intensif pendant l'été des villes tchadiennes du nord, causant des pertes énormes tant en vies humaines qu'en matériel ? Malgré la présence massive de ses troupes au Tchad, la Libye ne continue-t-elle pas à déclarer contre toute évidence qu'elle n'a aucun soldat en terre tchadienne ?

130. Ma délégation estime que le Conseil ne doit nullement être dupe des manœuvres dilatoires libyennes et doit prendre les mesures qui s'imposent en vertu de la Charte pour assurer le maintien effectif de la paix et de la sécurité dans la région. Ces temps derniers, nous avons pris l'habitude d'assister à une paralysie du Conseil du fait des querelles idéologiques et des intérêts égoïstes qui dictent la conduite de certains de ses membres, qui n'assument pas pleinement les responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte.

131. Cet état de choses ne peut qu'encourager les pays qui, comme la Libye, sûrs de n'encourir aucune sanction du Conseil à cause du soutien indéfectible d'un membre permanent, optent délibérément pour la loi du plus fort dans leurs relations avec leurs voisins au lieu de se conformer aux principes et normes du droit international. C'est ce qui explique qu'il y ait çà et là l'éclosion de foyers de tension qui risquent de se transformer en conflits généralisés si cette paralysie du Conseil persiste.

132. Comme dans le cas de la plainte tchadienne au mois d'août dernier, la Libye emploie aujourd'hui la même tactique en demandant à son tour une réunion du Conseil pour semer la confusion dans une affaire où sa culpabilité est établie. Cela nous rappelle étrangement l'attitude bien connue du voleur qui, surpris et poursuivi, crie à son tour "au voleur" pour ne pas se faire prendre. Je crois que ce pays a trop habitué les membres du Conseil à ses manœuvres dilatoires pour qu'ils se laissent prendre à son jeu.

133. Une question essentielle doit être posée au cours de ce débat : c'est celle de savoir jusqu'à quand le Conseil peut laisser agir impunément les dirigeants d'un Etat Membre qui portent quotidiennement atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale d'autres Etats. Y a-t-il violation plus flagrante de la Charte et des autres instruments internationaux que l'occupation d'un pays par des troupes étrangères non invitées ? On sait que la Libye excelle dans cette triste vérité, et la présence de sa soldatesque au Tchad, n'en déplaît à ses supporters inconditionnels qui refusent de reconnaître la vérité, le prouve amplement. Y a-t-il respect des normes internationales lorsqu'un pays s'adjudge le droit d'éditer des cartes murales, y incluant des territoires des pays voisins ? La carte routière libyenne, c'est connu, annexe une partie des territoires algérien, nigérien et tchadien. Les raids aériens, les coups de force montés avec l'aide de nationaux, comme l'opération Gafsa en Tunisie, en passant par le jugement de la représentativité des dirigeants d'un autre pays, sont autant d'actes d'ingérence, d'intervention et d'atteintes graves à la souveraineté de pays voisins dans l'art desquels les dirigeants de Tripoli sont passés maîtres.

134. Si un tel comportement continue d'être toléré par la communauté internationale, nous assisterons inévitablement à l'anéantissement des pays pauvres et faibles par les riches et forts de ce monde.

135. En dépit de notre jugement critique sur son rôle, ma délégation demeure confiante en la capacité du Conseil d'assumer sa responsabilité principale, qui est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or cette paix est aujourd'hui troublée dans une région particulièrement sensible, du fait de l'arrogance et de l'esprit belliqueux d'un pays riche et surarmé — j'ai

nommé la Libye. Cette situation est de nature à mettre fortement en danger la paix mondiale.

136. Il est donc urgent que le Conseil fasse droit à la demande légitime du Soudan d'exiger la fin immédiate de ces actes d'agression et de les condamner vigoureusement.

137. D'ores et déjà, mon gouvernement condamne fermement le raid aérien libyen non provoqué du 16 mars sur la ville soudanaise d'Omdourman et dénonce avec vigueur l'expansionnisme et l'hégémonisme libyens. Il exprime au Gouvernement et au peuple soudanais frère sa profonde sympathie à l'occasion de ce bombardement et présente aux familles des victimes ses condoléances les plus attritées.

138. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

139. M. MUBARAK (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Je serai bref, car ce que j'avais l'intention de dire a été mentionné par plusieurs frères au sein de ce conseil.

140. Je voudrais rectifier certaines informations fournies par le Ministre des affaires étrangères de la Libye. Il a dit que la distance entre Koufra et la ville d'Omdourman est de 2 000 miles. En fait, cette distance est de 850 miles. La distance de 2 000 miles mentionnée par le ministre libyen équivaut à celle entre Koufra et Nairobi, entre Koufra et Varsovie vers le nord entre Koufra et Agadir vers l'Atlantique, ou entre Koufra et Abou Dhabi vers l'est. Ces informations sont connues et disponibles. Tous ceux qui veulent en disposer peuvent se référer à des cartes reconnues, comme celles du *National Geographic Atlas of the World*, cinquième édition, 1981, du *Time Atlas of the World* et du *New International Atlas* de Rand McNally. Tous ces détails peuvent également être trouvés auprès du Service cartographique de la Bibliothèque municipale de New York, dont le numéro de téléphone est 930-0800.

141. Ce matin, le ministre libyen s'est basé sur des extraits de la presse étrangère, mais il l'a fait hors contexte. Nous sommes ici au sein du Conseil de sécurité, et si nous estimons qu'il s'agit là de preuves, elles ne sont pas à l'avantage de la Libye. Nous pouvons, nous aussi, produire des articles de presse qui condamnent la Libye à maints égards. Mais nous ne nous contentons pas de ce que disent les journalistes. Nous sommes ici les représentants de pays souverains, et chacun de nous en sait certainement davantage que les journalistes.

142. Le ministre libyen a parlé des problèmes internes du Soudan. Je reconnais volontiers que nous avons des pro-

blèmes internes d'ordre économique et même politique. Nous avons une opposition. Nous n'en sommes pas particulièrement heureux, mais nous sommes fiers que le régime au Soudan tolère l'opposition. Lorsque nous avons eu des difficultés dans le sud du pays, nous avons donné le meilleur exemple en Afrique en trouvant une solution pacifique. Nous avons invité les autres Etats africains à renoncer à la guerre, à rechercher des solutions pacifiques, des solutions politiques, car les solutions politiques sont les plus durables.

143. Les problèmes que nous avons à l'heure actuelle peuvent être résolus si l'on veut bien nous aider à créer le climat qui nous permette de le faire sans ingérence.

144. Je n'ai pas l'intention de parler d'autres points soulevés par mon frère le ministre libyen en ce qui concerne la pauvreté du Soudan. Nous en avons discuté ensemble. Je reconnais que le Soudan est un pays pauvre, très pauvre, qui demande qu'on lui permette d'exploiter ses ressources naturelles afin de réaliser son développement. Nous ne voulons pas importer de chars. Nous voulons importer des tracteurs et des outils pour l'agriculture. Voilà ce à quoi nous aspirons.

145. M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : Je vais essayer d'être bref. Je n'exerce pas mon droit de réponse contre mon frère le Ministre des affaires étrangères du Soudan, mais plutôt face à la campagne de désinformation et aux mensonges de la représentante des Etats-Unis. J'aurais souhaité qu'elle fût avec nous, mais chacun sait qu'elle nous a habitués à proférer des insultes à notre égard et à nous quitter ensuite.

146. La campagne de diffamation et la série de contre-vérités imposées au Conseil par la représentante des Etats-Unis révèlent la raison pour laquelle le Conseil a été convoqué en réalité. Encore une fois, comme elle nous y a habitués, elle nous a fait une leçon de morale. Une leçon de morale donnée par qui ? Par la représentante des Etats-Unis, le chef de file de l'impérialisme. De quelle morale s'agit-il ? De la morale fondée sur l'agression, sur l'assassinat.

147. La représentante des Etats-Unis a parlé de violence alors qu'il y a quelques jours seulement les Etats-Unis ont posé des bombes à retardement dans les ports du Nicaragua pour tuer des innocents. Et elle vient ici nous parler de violence alors que la violence est pratiquée ouvertement par le Gouvernement des Etats-Unis avec la bénédiction du Sénat et du Congrès, grâce à un crédit de multimillions de dollars voté aux fins de provoquer la rébellion et la violence à l'intérieur du Nicaragua. Le Conseil a-t-il jamais vu un chef d'Etat donner le nom de rebelles à des combattants de la liberté, comme le fait Reagan dans le cas du Nicaragua ? Il parle de la violence alors qu'il tue le peuple palestinien. Un peuple entier est

assassiné, anéanti jour après jour avec des armes américaines, avec des avions pilotés par des Américains. Il a été reconnu que des pilotes américains avaient participé aux combats de 1967.

148. Ils nous sermonnent sur la violence, mais qui a tué Allende au Chili ? Qui a tué Malcolm X ? Qui a tué Martin Luther King ? Qui a essayé de tuer et a tué plusieurs dirigeants à travers le monde ? Qui pratique l'assassinat et le terrorisme ? Ils disent que le *New Jersey* est le plus grand destroyer au monde. Et ce navire, qui tue-t-il donc ? Les Chiites et les Druzes désarmés. Telle est la civilisation occidentale et américaine.

149. Ils nous sermonnent au sujet de la violence alors qu'ils ont tué des milliers de personnes au Viet Nam et qu'ils tuent des êtres humains en Namibie en fournissant des armes à l'Afrique du Sud et en armant les racistes en Afrique australe.

150. La représentante des Etats-Unis a dit que nous sommes fiers parce que nous sommes riches et que le Soudan est pauvre. C'est faux, car nous considérons que le peuple soudanais fait partie du peuple libyen et que le peuple libyen fait partie du peuple soudanais. Lorsque j'ai dit cela, je voulais dire qu'il y a une mauvaise gestion, car le Soudan est riche en ressources.

151. Je voudrais demander à la représentante des Etats-Unis pourquoi son pays n'aide pas le Soudan autrement qu'en lui fournissant des avions AWACS, qui ne nourrissent pas la population. Qui ajoute au fardeau de la dette que supporte le Soudan ? N'est-ce pas la Banque mondiale ? N'est-ce pas en fin de compte le Gouvernement des Etats-Unis ?

152. Qu'avez-vous donné au Soudan, au Nicaragua, à l'Amérique latine, à la nation arabe, dont le Soudan fait partie ? Vous leur avez offert la destruction et la mort. Qui a bombardé la région d'Abouza'abel et l'école de Bahr Al-Baker en Egypte ? Qui a détruit des villes et des villages en Egypte ? N'est-ce pas l'aviation américaine ? Et vous vous posez maintenant ici en défenseurs du Soudan.

153. Le monde traverse une crise économique précisément en raison de l'attitude adoptée par le Gouvernement des Etats-Unis.

154. Ils parlent de la situation interne de la Libye et de l'opposition en Libye. Je répondrai que le peuple libyen est fier parce qu'il n'y a pas un seul chômeur en Libye, alors qu'il y a 25 pour 100 de chômeurs noirs aux Etats-Unis. Il y a quelques jours, alors que je passais près d'un supermarché à New York, j'ai vu un groupe de Noirs américains fouiller les poubelles. Vous avez sans doute tous vu cela. Voilà donc la démocratie des Etats-Unis. Qu'il me soit permis de dire aux représentants des Etats-

Unis qu'ils ne verront jamais cela en Libye, en Union soviétique ou dans aucun pays socialiste.

155. Ils ont dit que nous étions fiers de la défaite essuyée par les Etats-Unis au Liban. C'est vrai. Le peuple libanais n'est pas venu aux Etats-Unis pour attaquer la Floride ou la Californie. Ce sont les Etats-Unis qui sont allés au Liban pour attaquer le peuple libanais, et le peuple libanais a triomphé, ce qui est une source d'orgueil pour la nation arabe tout entière et une leçon de plus pour les Etats-Unis. Nous ne pouvons pas nier cela, parce qu'il est de notre devoir de défendre la liberté et nos frères arabes, y compris les Soudanais. Les Américains seront obligés de retirer leurs AWACS, et le Soudan restera partie intégrante de la grande nation arabe.

156. Ils nous parlent de normes de conduite internationale. La conduite de qui ? Celle des transnationales ou des mercenaires qui luttent contre le gouvernement révolutionnaire du Nicaragua ? A-t-on jamais vu un chef d'Etat adresser par la télévision un appel à un peuple en l'incitant à la révolte, comme l'a fait le président Reagan dans le cas de Cuba et de l'Union soviétique ? Telle est l'idée que se fait le Gouvernement américain des normes de conduite internationale.

157. En ce qui concerne les ambitions de Kadhafi, de quelles ambitions s'agit-il ? Ses Ambitions pour l'unité arabe ? Oui, c'est un fait, mais ce n'est pas seulement la sienne; c'est l'ambition de toute la nation arabe. Vous, en tant qu'Américains, avez le droit de réaliser votre unité; n'avons-nous pas le droit, nous, Arabes, de réaliser la nôtre et celle de l'Islam ? La Charte de l'Organisation de l'unité africaine nous invite à l'unité, de même que la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous en sommes fiers. Nous sommes les précurseurs de l'unité. Nous rechercherons sans cesse l'unité arabe jusqu'à ce qu'elle soit réalisée, car nous n'aurons aucune chance de résister à votre armada et à vos forces si nous ne sommes pas unis. Cette unité se réalisera forcément; nous l'espérons fermement.

158. Nous avons entendu une série de contre-vérités et de citations destinées uniquement à fausser l'image de notre révolution. Nous savons que nous sommes des révolutionnaires. Nous sommes anti-impérialistes. Nous continuerons à lutter contre l'impérialisme là où il se trouve dans le monde pour nous défendre. Nous ne le nions pas. En tant que pays non aligné, nous sommes les alliés des populations du Nicaragua, et de l'Afrique du Sud et du peuple palestinien.

159. En ce qui concerne la violence et le terrorisme, quel est le chef de file du terrorisme et de la violence dans le monde ? Quel pays envoie ses navires pour tuer les peuples ? Selon la doctrine américaine, nous, les Arabes, les musulmans et les Africains, devons nous laisser attaquer

par le destroyer *New Jersey* et les avions F-16, et si nous essayons de nous défendre on nous qualifie de terroristes ou d'assassins méritant le châtimeur du Gouvernement des Etats-Unis.

160. Ils prétendent qu'il y a des preuves confirmant que la Libye a envoyé un avion pour bombarder Omdourman. D'après le raisonnement américain, ces preuves résident dans le fait que, le 15 mars, deux avions se sont dirigés d'Umm Aitiqah vers Koufra. Selon eux, si des avions libyens décollent d'une base libyenne pour atterrir sur une autre base libyenne, cela constitue une menace. Je me demande si les membres du Conseil suivent le même raisonnement.

161. Dans une première déclaration, le porte-parole officiel des Etats-Unis a dit que son gouvernement était certain qu'il y avait eu des témoins; je lui dis, moi que les témoins qui ont vu ces avions sont ceux qui ont dit qu'il s'agissait d'un avion de type MIG-15, selon le *Christian Science Monitor*. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un journal prolibyen, bien que mon frère le Ministre des affaires étrangères du Soudan puisse ne pas être d'accord avec moi sur ce point. Ce journal a écrit qu'un pilote soudanais opposé au régime avait peut-être entrepris ce raid, mais qu'il y avait aussi une autre possibilité: le Gouvernement soudanais l'aurait lui-même entrepris pour obtenir l'aide américaine et pousser l'Egypte à mettre en œuvre son pacte de défense mutuelle avec le Soudan. De toute manière, où sont les preuves irréfutables dont parlent les Etats-Unis ?

162. Et où étaient ces avions AWACS ? Nous aurions voulu qu'ils enregistrent au moins quelque chose, mais ils ne l'ont pas fait. Cependant, les services des renseignements américains ont dit qu'un avion avait bombardé Omdourman et avait regagné sa base. C'est faux. Je dis donc au Gouvernement américain qu'il n'est pas dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région de monter un pays arabe ou africain contre un autre. Ces tentatives sont vouées à l'échec, car les liens fraternels qui unissent les peuples arabes — je dis les peuples bien qu'ils s'agisse d'un seul peuple — résisteront à toute tentative de division et d'hégémonie.

163. Nous, les Egyptiens, les Libyens et les Soudanais savons tous que nos vrais ennemis sont les alliés d'Israël. Nos seuls ennemis sont ceux qui occupent nos terres et expulsent nos peuples de leurs territoires. Nous estimons que notre problème réel réside dans l'intervention américaine et non dans les problèmes qui séparent la Libye et le Soudan. J'ai personnellement participé dans le passé à la solution de ces problèmes. Ils seront résolus. Nous sommes prêts à discuter avec le Soudan pour résoudre tout problème — si problème il y a. Mais ce n'est pas par le chantage, par l'intervention, par l'ingérence ou au moyen de la doctrine colonialiste qui consiste à diviser pour régner

que nous résoudrons les problèmes. L'impérialisme et le néo-colonialisme essaient de raviver cette doctrine que nous pensions éteinte depuis la fin du siècle dernier.

164. Nous remercions le Ministre des affaires étrangères du Soudan d'avoir mentionné le numéro de téléphone de la Bibliothèque municipale de New York. Il a aussi mentionné que j'avais dit "3 000 kilomètres" et non 2 000 kilomètres. Ils pensent que la distance est de 805 miles, ce qui revient à dire que la distance aller et retour entre Koufra et Omdourman est de 2 720 kilomètres. Il a en outre mentionné que le rayon d'action de cet avion ne dépasse pas 3 000 kilomètres. Je sais cependant qu'il existe une règle qui indique qu'un avion doit conserver suffisamment de carburant pour une heure de vol supplémentaire en cas d'urgence. Je peux donc difficilement imaginer que l'appareil puisse exécuter un vol de 3 000 kilomètres — exactement son rayon d'action —, frapper sa cible et retourner à sa base en empruntant la même route, utilisant ainsi tout son carburant. Mais cela n'a qu'une importance secondaire.

165. Comme l'ont dit quelques représentants, il n'y a pas une seule preuve concrète aux mains de l'accusateur ou aux mains des ennemis de la Libye, qui saisissent toute occasion pour porter atteinte à la révolution libyenne. Il n'y a donc aucune preuve concrète et convaincante. Le Conseil ne peut que blâmer les véritables coupables, les véritables agresseurs, ceux qui pêchent en eau trouble, ceux qui sèment la discorde entre les pays arabes.

166. Incessamment, une plainte réelle sera déposée par nous — les Arabes, les Africains, les pays islamiques et non alignés — contre l'impérialisme américain et son intervention constante dans tous les continents.

167. Je m'excuse d'avoir fait une si longue intervention.

168. M. BASSOLÉ (Haute-Volta): Ma délégation demande l'indulgence du Conseil pour avoir à prendre de nouveau la parole. On me permettra cependant de faire une mise au point.

169. Dans sa déclaration, la représentante des Etats-Unis a cité un certain nombre de pays ayant fait l'objet, à un moment ou à un autre, de menaces libyennes. Ma délégation est surprise et étonnée qu'au nombre de ces pays figure la Haute-Volta. Je tiens à dire que cette déclaration n'engage que son auteur et qu'en tout état de cause elle ne reflète aucunement la réalité, tout au moins en ce qui concerne mon pays.

170. Que la représentante des Etats-Unis estime avoir des raisons de porter des accusations à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne, cela est son droit. Mais qu'elle tente d'associer mon pays à ces accusations, voilà qui est inacceptable pour ma délégation.

171. Mon gouvernement, que je sache, n'a jamais saisi une instance quelconque à propos de menaces libyennes. Il entretient avec la Libye d'excellentes relations d'amitié et de coopération basées sur le respect mutuel de la sou-

veraineté et des options de chacun des deux Etats, et cela n'est un secret pour personne.

La séance est levée à 18h 50.